



Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Roxton Falls



UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT

AIDEZ NOS POMPIERS À CIRCULER DE FAÇON SÉCURITAIRE

Soyez informé que certains pompiers volontaires sont autorisés à utiliser le **FEU VERT CLIGNOTANT** sur leur véhicule personnel.



En cas d'appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, le pompier peut l'actionner lorsqu'il se dirige à la caserne ou sur les lieux d'une intervention.

Le **FEU VERT CLIGNOTANT** permet aux autres usagers de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard.

Le pompier dont le véhicule est muni d'un **FEU VERT CLIGNOTANT** est autorisé à circuler sur l'accotement et à immobiliser son véhicule à tout endroit de façon sécuritaire.

